

UNE EDUCATION ACCESSIBLE POUR LES ENFANTS EN SITUATION DE RUE !

2024



On compte aujourd'hui **244 millions d'enfants non-scolarisés dans le monde**¹. Ce chiffre est une approximation raisonnable de l'ampleur du phénomène des **enfants en situation de rue***. Pourtant, ces enfants ont le droit d'accéder à l'éducation et les bénéfices d'une politique dédiée pour leur garantir cet accès sont connus : l'éducation favorise la mobilité socio-économique et constitue un moyen d'échapper à la pauvreté. Une action concertée des gouvernements et de la société civile permettrait des progrès rapides. Ces enfants, comme tous les autres ont le droit d'accéder à une éducation gratuite et de qualité.

Dans la plupart des pays, les enfants en situation de rue sont laissés pour compte, échappent aux statistiques officielles et au soutien de l'Etat. Trouver à manger, un lieu où dormir, subvenir à leurs besoins ou à ceux de leur famille, occupe une grande partie de leur temps et énergie.

Ces enfants sont extrêmement marginalisés et leurs droits ne sont pas respectés, notamment l'accès à l'éducation ou à la santé. Ils ne peuvent pas aller à l'école pour diverses raisons : ils n'ont pas de papiers d'identité ou d'acte de naissance, ils n'ont pas le niveau requis ou la certification demandée selon leur âge, ils n'ont pas les moyens de payer les frais liés à l'éducation, etc.

La pandémie de COVID-19 a eu des effets dévastateurs sur l'éducation, causant des pertes d'apprentissage dans **80% des pays du monde**². La pauvreté et les inégalités se sont accentuées, en particulier dans les pays les plus pauvres et fragilisés³ ce qui a participé à l'augmentation du décrochage scolaire et du phénomène des enfants en situation de rue.

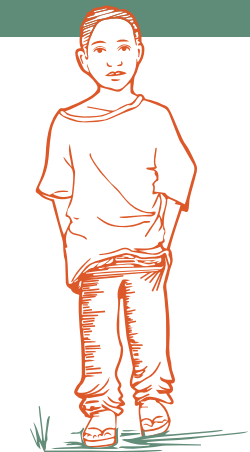
Pour atteindre l'Objectif de Développement Durable 4 « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité », les Etats doivent agir de manière urgente en portant une attention particulière et des solutions adaptées aux problématiques rencontrées par les enfants en situation de rue.

MESSAGES CLÉS

- Le financement de l'éducation doit être une priorité pour les Etats avec une attention aux enfants en situation de rue et de décrochage scolaire.
- Pour que l'éducation soit accessible à tous les enfants, il faut une stratégie étatique destinée aux enfants en situation de rue.
- Des programmes de soutien holistique spécifiques pour les enfants en situation de rue doivent être développés pour leur permettre un véritable accès à l'éducation.

* Être en situation de rue peut vouloir dire :

- Dormir dans la rue et ne plus avoir de contact avec sa famille ;
- Vivre dans la rue avec sa famille ;
- Alternier entre la rue et les centres d'accueil ;
- Travailler dans la rue ou y passer la majeure partie de son temps et retourner chez soi le soir.



PROBLEMATIQUE

Quand les conditions d'accès à l'éducation participent aux situations de rue

Les problématiques administratives

Beaucoup d'enfants ne peuvent pas être inscrits à l'école simplement parce qu'ils n'ont pas de document d'identité. En effet, **166 millions d'enfants de moins de 5 ans, ne sont pas déclarés⁴, or le fait d'avoir un acte de naissance est souvent une condition obligatoire pour s'inscrire à l'école ou passer les examens.**

**DANS LE MONDE,
1 enfant de moins
de 5 ans sur 4 n'est
pas déclaré.⁴**

**À MADAGASCAR,
56% des enfants
terminent le cycle
primaire.**

De nombreuses familles ne peuvent pas se permettre d'envoyer leurs enfants à l'école. En effet, cela représente un manque à gagner et un investissement conséquent pour des familles en situation de grande précarité qui arrivent à peine à couvrir les besoins basiques. **A Madagascar, 56% des enfants terminent le cycle primaire, et les enfants en situation de grande pauvreté n'en constituent que 18%.⁵**

L'éducation publique engendre fréquemment des coûts même lorsqu'elle est "sensée" être gratuite selon la loi. L'accès à l'éducation est souvent conditionné à des "coûts cachés", tels que des frais d'inscription, l'achat d'uniformes et de matériel pédagogique, voir même de payer le salaire des enseignants dits "communautaires" ou "bénévoles", etc.

Dans beaucoup de pays, le faible investissement dans le système éducatif se traduit par un manque d'écoles souvent dans les quartiers les plus défavorisés, un faible nombre de salles de classe, d'enseignants qualifiés et de matériel pédagogique adéquat. Face à cette situation, ce sont les parents qui doivent couvrir les frais et engagent des professeurs dits « communautaires », sans formation pédagogique.

**AU CONGO,
53% des
enseignants ne
sont pas qualifiés.⁶**

Quand la situation de rue empêche d'accéder à l'éducation



Les enfants en situation de rue sont fréquemment **déscolarisés ou en décrochage scolaire**. Quand ils souhaitent reprendre leur scolarisation (grâce au soutien le plus souvent d'acteurs de la société civile), il n'existe généralement pas, dans le système éducatif, de dispositifs permettant une remise à niveau. Un jeune souhaitant commencer ou reprendre l'école, doit intégrer une classe dont la moyenne d'âge est largement inférieure au sien, débouchant souvent sur un refus de scolarisation de l'enfant par l'école ou sur l'abandon de l'enfant lui-même.

Pour pallier cette carence, la société civile propose un enseignement parallèle de rattrapage pour permettre aux enfants de réintégrer l'éducation publique. Cependant, **les exigences** de nombreux systèmes scolaires sont un **frein à la réinsertion** des « décrocheurs », notamment pour s'inscrire en secondaire ou en formation professionnelle. Ainsi, même si les jeunes ont le niveau requis, les établissements publics exigent souvent une certification officielle, que les organisations de la société civile ne peuvent pas fournir car leur programme pédagogique n'est pas reconnu par l'Etat.

Ces enfants, qui étaient déjà généralement exclus de la société, stigmatisés et perçus injustement comme des "délinquants" ne peuvent pas se réinsérer grâce à l'école publique. Et même quand ils arrivent à être scolarisés, cette stigmatisation continue malheureusement par le personnel administratif, les enseignants, les autres élèves et leurs parents.

SOLUTIONS

Pour que tous les enfants en situation de rue aient accès à l'éducation

Nous sommes convaincus que chaque société a tout à gagner à permettre à sa jeunesse de prendre en main son avenir. Nous nous mobilisons pour assurer à tous les enfants l'accès à l'éducation et à une formation adaptée aux besoins de ceux qui sont en situation de rue.

La collaboration entre la société civile, les services de protection de l'enfance, les familles et les écoles, permet d'assurer une prise en charge adéquate et la scolarisation de ces enfants.



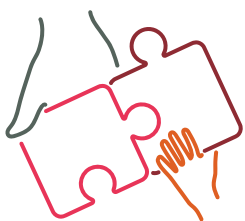
L'adaptation des critères d'inscription aux écoles publiques, pour qu'elles soient gratuites et flexibles pour permettre aux enfants d'être scolarisés même s'ils n'ont pas, ou pas encore, leur document d'identité, permet d'assurer leur scolarisation sans délai d'attente.

Les dispositifs d'accompagnement des familles en situation de précarité ou de rue, d'appui aux démarches d'enregistrement des naissances, d'inscription à l'école et de soutien (logistique et financier) notamment via le système de cantine et des activités extra-scolaires, favorisent la scolarisation de ces enfants.



Les alternatives éducatives flexibles comme les écoles ou dispositifs dits « de deuxième chance », les cours de rattrapage, et les passerelles vers l'éducation formelle, dans le cadre de partenariats avec la société civile sont autant de solutions pour rescolariser ces enfants. Les programmes avec une pédagogie adaptée à la réalité des enfants en situation de rue, permettent de palier aux problématiques d'abandon ou de refus des écoles en raison de l'écart d'âge ou de niveau scolaire.

Les systèmes d'apprentissage flexibles accompagnés d'un soutien psycho-social et d'un suivi à long terme favorisent la réussite de ces jeunes dont le processus d'apprentissage est parfois plus complexe en raison d'épisodes traumatiques, des difficultés financières et familiales vécues. Il est nécessaire que ces jeunes soient formés dans un environnement compréhensif de leur parcours.



La formation professionnelle favorise une insertion rapide et durable des jeunes dans la société. Il est indispensable d'adapter les conditions d'admission, d'assouplir les limites d'âge, les exigences de certification scolaire et de reconnaître les formations antérieures délivrées par d'autres instances ainsi que l'expérience professionnelle déjà acquise par ces jeunes, pour leur permettre d'accéder aux dispositifs étatiques de formation professionnelle.

La formation des enseignants et la sensibilisation des écoliers aux droits de l'enfant et aux réalités des enfants en situation de rue, permettent de lutter efficacement contre la stigmatisation et favorisent leur intégration et leur réussite scolaire.



RECOMMANDATIONS

La pleine mise en œuvre du droit à l'éducation exposé dans la Convention internationale relative aux droits de l'enfant nécessite que les Etats portent une attention particulière aux enfants en situation de rue et prennent des actions concrètes.

A partir de nos expériences de terrain et de l'Observation générale n°21 du Comité des droits de l'enfant sur les enfants en situation de rue, nous recommandons aux Etats de :

- 1** Développer, en collaboration avec la société civile, une politique globale et intégrée pour les enfants en situation de rue afin de les soutenir dans l'accès à leurs droits, en particulier à l'éducation.
- 2** Fixer le financement de l'éducation comme priorité nationale d'investissement et ainsi rendre l'enseignement gratuit et obligatoire, augmenter le nombre d'enseignants, offrir un service de cantine et améliorer les infrastructures scolaires de base.
- 3** Lever les freins à l'accès à l'éducation en facilitant l'obtention des actes de naissance des enfants non-inscrits à l'Etat civil et en adaptant les procédures d'inscription de l'école publique en termes d'exigences administratives et d'âge pour garantir leur scolarisation.
- 4** Mettre en place des alternatives éducatives telles que les classes intermédiaires de remise à niveau avec une pédagogie adaptée aux besoins des enfants en situation de rue et favoriser, en collaboration avec la société civile, la passerelle entre l'éducation informelle et formelle.
- 5** Encourager la collaboration entre les secteurs éducatifs public et privé et mettre en place un système de parrainage par le secteur privé pour la scolarisation des enfants en situation de rue.
- 6** Adapter la formation professionnelle en assouplissant les conditions d'accès et reconnaître les formations et diplômes délivrés par d'autres organismes tels que la société civile pour favoriser l'intégration de ces jeunes.



Agissons, maintenant !

“

C'est très important d'aller à l'école, car si on ne va pas à l'école, on ne sera pas respectés par la société.

Un jeune qui a vécu dans la rue, Congo

”



Sources:

- 1. UNESCO.** 244 millions d'enfants privés de rentrée scolaire. 2022
- 2. ONU.** Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. 2024
- 3. Banque Mondiale.** 2023 en neuf graphiques : les inégalités se creusent dans le monde. 2023
- 4. UNICEF.** Un quart des enfants du monde restent « invisibles ». 2019
- 5. UNICEF.** Rapport MICS Eagle Madagascar. 2022
- 6. Ministère de l'éducation, République du Congo.** Recensement biométrique des enseignants. 2023